

Le Programme Solutions innovatrices Canada

Appel de propositions EN578-170003/C
Appel 002

Modification 002

Cette modification a comme but de changer l'appel de propositions.

PIÈCE JOINTE 1 – CRITÈRES D'ÉVALUATION – PHASE 1, Page 22

Supprimez:

Critères cotés (à satisfaire par la proposition du soumissionnaire)	
Question 1b : Portée	Schéma d'évaluation
<p>Décrivez en quoi la solution que vous proposez permet d'atteindre les résultats souhaités supplémentaires (le cas échéant) indiqués dans la section Résultats souhaités et éléments à considérer de l'avis de défi.</p> <p>Si aucun résultat supplémentaire n'est identifié dans l'avis de défi, les Demandeurs/Soumissionnaires recevront 10 points.</p>	<ul style="list-style-type: none">i. L'information fournie est insuffisante pour démontrer que la solution abordera un seul des résultats souhaités supplémentaires à considérer. 0 pointii. L'information fournie démontre clairement que la solution abordera certains (moins de 50 %) des résultats souhaités supplémentaires à considérer. 5 pointsiii. L'information fournie démontre clairement que la solution abordera la plupart (50 % ou plus) des résultats souhaités supplémentaires à considérer. 8 pointsiv. L'information fournie démontre clairement que la solution abordera la totalité (100 %) des résultats souhaités supplémentaires à considérer. 10 points

Le Programme Solutions innovatrices Canada

Appel de propositions EN578-170003/C
Appel 002

Modification 002

Insérez:

Critères cotés (à satisfaire par la proposition du soumissionnaire)	
Question 1b : Portée	Schéma d'évaluation
<p>Décrivez en quoi la solution que vous proposez permet d'atteindre les résultats souhaités supplémentaires (le cas échéant) indiqués dans la section Résultats souhaités et éléments à considérer de l'avis de défi. Si aucun résultat supplémentaire n'est identifié dans l'avis de contestation, le texte saisi dans cette section ne sera pas pris en compte.</p> <p>Si aucun résultat supplémentaire n'est identifié dans l'avis de défi, les Demandeurs/Soumissionnaires recevront 10 points.</p>	<ul style="list-style-type: none">i. L'information fournie est insuffisante pour démontrer que la solution abordera un seul des résultats souhaités supplémentaires à considérer. 0 pointii. L'information fournie démontre clairement que la solution abordera certains (moins de 50 %) des résultats souhaités supplémentaires à considérer. 5 pointsiii. L'information fournie démontre clairement que la solution abordera la plupart (50 % ou plus) des résultats souhaités supplémentaires à considérer. 8 pointsiv. L'information fournie démontre clairement que la solution abordera la totalité (100 %) des résultats souhaités supplémentaires à considérer. 10 points

Le Programme Solutions innovatrices Canada

Appel de propositions EN578-170003/C
Appel 002

Modification 002

PIÈCE JOINTE 1 – CRITÈRES D'ÉVALUATIONS – PHASE 1, Page 23-24

Supprimez:

Question 5 : Avantages pour le Canada	Schéma d'évaluation
<p>Décrivez les avantages qui pourraient découler de la réussite du développement de votre solution. Les Demandeurs/Soumissionnaires sont invités à prendre en compte les avantages éventuels selon les trois catégories suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Avantages sur le plan de l'innovation : La contribution prévue pour l'amélioration ou le développement d'innovations industrielles ou technologiques. Les facteurs d'évaluation pourraient notamment être : les retombées potentielles, la création de propriétés intellectuelles, l'incidence de la nouvelle technologie sur la productivité, etc.2) Avantages économiques : L'incidence prévue sur la croissance des entreprises, des grappes et des chaînes d'approvisionnement canadiennes, ainsi que les avantages prévus pour la main-d'œuvre canadienne. Les facteurs d'évaluation pourraient notamment être : le nombre d'emplois créés, le nombre d'emplois bien rémunérés, la hausse des recettes liée au projet, etc.3) Avantages pour le public : La contribution prévue dont profitera la population générale, qu'il s'agisse de pratiques commerciales et d'embauches inclusives (p. ex., parité des sexes), d'un investissement dans les compétences et la formation ou de pratiques environnementales exemplaires. L'évaluation tiendrait compte de la mesure dans laquelle le Demandeur/Soumissionnaire démontre que la solution devrait générer des avantages sociaux, environnementaux, de santé, de sécurité ou autres avantages pour le Canada. Les facteurs d'évaluation pourraient notamment toucher : les avantages environnementaux liés à la solution, les investissements dans des collectivités locales ou l'incidence du projet sur des collectivités autochtones.	<ol style="list-style-type: none">i. Avantages sur le plan de l'innovation Aucun avantage n'est indiqué ou la justification est insuffisante. 0 point L'avantage n'est pas significatif ou la justification est limitée. 1,5 point L'avantage est significatif et la justification est adéquate. 3 pointsii. Avantages économiques Aucun avantage n'est indiqué ou la justification est insuffisante. 0 point L'avantage n'est pas significatif ou la justification est limitée. 1,5 point L'avantage est significatif et la justification est adéquate. 3 pointsiii. Avantages pour le public Aucun avantage n'est indiqué ou la justification est insuffisante. 0 point L'avantage n'est pas significatif ou la justification est limitée. 1,5 point L'avantage est considérable et la justification est adéquate. 3 points

Le Programme Solutions innovatrices Canada

Appel de propositions EN578-170003/C
Appel 002

Modification 002

Insérez:

Question 5 : Avantages pour le Canada	Schéma d'évaluation
<p>Décrivez les avantages qui pourraient découler de la réussite du développement de votre solution. Les Demandeurs/Soumissionnaires sont invités à prendre en compte les avantages éventuels selon les trois catégories suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Avantages sur le plan de l'innovation : La contribution prévue pour l'amélioration ou le développement d'innovations industrielles ou technologiques au sein de votre entreprise. Les facteurs d'évaluation pourraient notamment être : les retombées potentielles, la création de propriétés intellectuelles, l'incidence de la nouvelle technologie sur la productivité, etc.2) Avantages économiques : L'incidence prévue sur la croissance des entreprises, des grappes et des chaînes d'approvisionnement canadiennes, ainsi que les avantages prévus pour la main-d'œuvre canadienne. Les facteurs d'évaluation pourraient notamment être : le nombre d'emplois créés, le nombre d'emplois bien rémunérés, la hausse des recettes liée au projet, etc.3) Avantages pour le public : La contribution prévue dont profitera la population générale, qu'il s'agisse de pratiques commerciales et d'embauches inclusives (p. ex., parité des sexes), d'un investissement dans les compétences et la formation ou de pratiques environnementales exemplaires. L'évaluation tiendrait compte de la mesure dans laquelle le Demandeur/Soumissionnaire démontre que la solution devrait générer des avantages sociaux, environnementaux, de santé, de sécurité ou autres avantages pour le Canada. Les facteurs d'évaluation pourraient notamment toucher : les avantages environnementaux liés à la solution, les investissements dans des collectivités locales ou l'incidence du projet sur des collectivités autochtones.	<ol style="list-style-type: none">i. Avantages sur le plan de l'innovation Aucun avantage n'est indiqué ou la justification est insuffisante. 0 point L'avantage n'est pas significatif ou la justification est limitée. 1,5 point L'avantage est significatif et la justification est adéquate. 3 pointsii. Avantages économiques Aucun avantage n'est indiqué ou la justification est insuffisante. 0 point L'avantage n'est pas significatif ou la justification est limitée. 1,5 point L'avantage est significatif et la justification est adéquate. 3 pointsiii. Avantages pour le public Aucun avantage n'est indiqué ou la justification est insuffisante. 0 point L'avantage n'est pas significatif ou la justification est limitée. 1,5 point L'avantage est considérable et la justification est adéquate. 3 points

Le Programme Solutions innovatrices Canada

Appel de propositions EN578-170003/C
Appel 002

Modification 002

PIÈCE JOINTE 1 – CRITÈRES D'ÉVALUATIONS – PHASE 1, Page 26

Supprimez:

Question 9 : Inclusivité	Schéma d'évaluation
<p>Si votre entreprise devait obtenir un financement de Solutions innovatrices Canada, décrivez les mesures que vous pourriez prendre à la Phase 1 (p. ex., stratégie de recrutement, stages, étudiants d'un programme coopératif, etc.) pour favoriser la participation des groupes sous-représentés (p. ex., femmes, jeunes, personnes handicapées, Autochtones, minorités visibles) dans les activités de recherche et développement de la solution proposée.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="1400 602 2416 699">i. Aucun exemple concret ou description n'a été fourni concernant les mesures qui seraient prises pour encourager la participation de groupes sous-représentés. 0 point<li data-bbox="1400 740 2416 837">ii. Un exemple concret ou une description a été fourni concernant les mesures qui seraient prises pour encourager la participation de groupes sous-représentés. 3 points

Insérez:

Question 9 : Inclusivité	Schéma d'évaluation
<p>Si votre entreprise devait obtenir un financement de Solutions innovatrices Canada, décrivez les mesures que vous pourriez prendre à la phase 1 (p. ex. stratégie de recrutement, stages, étudiants d'un programme coopératif, etc.) pour favoriser la participation des groupes sous-représentés (p. ex. femmes, jeunes, personnes handicapées, Autochtones, minorités visibles) dans les activités de recherche et développement de la solution proposée. Chaque soumissionnaire/demandeur doit mettre uniquement l'accent sur la description des programmes, politiques et initiatives pertinents qui sont actuellement en place ou qu'ils mettraient en place pour appuyer les travaux de R-D à la phase 1. Ne fournissez aucun renseignement personnel sur les personnes employées par votre entreprise ou de vos sous-traitants dans la réponse ci-dessous.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="1400 1057 2416 1154">i. Aucun exemple concret ou description n'a été fourni concernant les mesures qui seraient prises pour encourager la participation de groupes sous-représentés. 0 point<li data-bbox="1400 1195 2416 1292">ii. Un exemple concret ou une description a été fourni concernant les mesures qui seraient prises pour encourager la participation de groupes sous-représentés. 3 points

Le Programme Solutions innovatrices Canada

Appel de propositions EN578-170003/C
Appel 002

Modification 002

PIÈCE JOINTE 4 – PROPOSITION ET ÉVALUATION – PHASE 2, Page 49 - 50

Supprimez:

Critères d'évaluation cotés (à satisfaire par la proposition du soumissionnaire)	
Question 1b : Portée de la phase 2	Schéma d'évaluation
<p>Décrivez comme la solution que vous proposez continue à aborder les résultats souhaités supplémentaires (le cas échéant) décrits dans la section Résultats souhaités et éléments à considérer de l'avis de défi.</p> <p>Si aucun résultat supplémentaire n'est identifié dans l'avis de défi, les Demandeurs/Soumissionnaires recevront 15 points.</p>	<ul style="list-style-type: none">i. L'information fournie est insuffisante pour démontrer que la solution abordera un seul des résultats souhaités supplémentaires. 0 pointii. L'information fournie démontre clairement que la solution abordera certains (moins de 50 %) des résultats souhaités supplémentaires.5 pointsiii. L'information fournie démontre clairement que la solution abordera la plupart (50 % ou plus) des résultats souhaités supplémentaires.10 pointsiv. L'information fournie démontre clairement que la solution abordera la totalité (100 %) des résultats souhaités supplémentaires.15 points

Le Programme Solutions innovatrices Canada

Appel de propositions EN578-170003/C
Appel 002

Modification 002

Insérez :

Critères d'évaluation cotés (à satisfaire par la proposition du soumissionnaire)	
Question 1b : Portée de la phase 2	Schéma d'évaluation
<p>Décrivez en quoi la solution que vous proposez permet d'atteindre les résultats souhaités supplémentaires (le cas échéant) indiqués dans la section Résultats souhaités et éléments à considérer de l'avis de défi. Si aucun résultat supplémentaire n'est identifié dans l'avis de contestation, le texte saisi dans cette section ne sera pas pris en compte.</p> <p>Si aucun résultat supplémentaire n'est identifié dans l'avis de défi, les Demandeurs/Soumissionnaires recevront 15 points.</p>	<ul style="list-style-type: none">i. L'information fournie est insuffisante pour démontrer que la solution abordera un seul des résultats souhaités supplémentaires. 0 pointii. L'information fournie démontre clairement que la solution abordera certains (moins de 50 %) des résultats souhaités supplémentaires.5 pointsiii. L'information fournie démontre clairement que la solution abordera la plupart (50 % ou plus) des résultats souhaités supplémentaires.10 pointsiv. L'information fournie démontre clairement que la solution abordera la totalité (100 %) des résultats souhaités supplémentaires.15 points

Le Programme Solutions innovatrices Canada

Appel de propositions EN578-170003/C
Appel 002

Modification 002

PIÈCE JOINTE 4 – PROPOSITION ET ÉVALUATION – PHASE 2, Page 53-54

Supprimez:

Question 10: Avantages pour le Canada	Schéma d'évaluation
<p>Le rapport final de la validation de principe du Demandeur/Soumissionnaire présenté à la phase 1 servira à évaluer ce critère.</p> <p>Montrer les avantages importants pouvant résulter de la commercialisation réussie de la solution proposée pour les trois catégories suivantes :</p> <p>1) Avantages sur le plan de l'innovation : La contribution prévue pour l'amélioration ou le développement d'innovations industrielles ou technologiques. Les facteurs d'évaluation pourraient notamment être : les retombées potentielles, la création de propriétés intellectuelles, l'incidence de la nouvelle technologie sur la productivité, etc.</p> <p>2) Avantages économiques : L'incidence prévue sur la croissance des entreprises, des grappes et des chaînes d'approvisionnement canadiennes, ainsi que les avantages prévus pour la main-d'œuvre canadienne. Les facteurs d'évaluation pourraient notamment être : le nombre d'emplois créés, le nombre d'emplois bien rémunérés, la hausse des recettes liée au projet, etc.</p> <p>3) Avantages pour le public : La contribution prévue dont profitera la population générale, qu'il s'agisse de pratiques commerciales et d'embauches inclusives (p. ex., parité des sexes), d'un investissement dans les compétences et la formation ou de pratiques environnementales exemplaires. L'évaluation tiendrait compte de la mesure dans laquelle le Demandeur/Soumissionnaire démontre que la solution devrait générer des avantages sociaux, environnementaux, de santé, de sécurité ou autres avantages pour le Canada. Les facteurs d'évaluation pourraient notamment toucher : les avantages environnementaux liés à la solution, les investissements dans des collectivités locales ou l'incidence du projet sur des collectivités autochtones.</p>	<p>Pour chaque catégorie :</p> <p>i. Aucune information présentée sur la manière que le travail de la Phase 1 a touché l'avantage prévu. 0 points</p> <p>ii. L'information et les preuves présentée sur la manière que le travail de la Phase 1 a touché l'avantage prévu sont limitées. 1 point</p> <p>iii. L'information fournie est claire et suffisante sur la manière que le travail de la Phase 1 a touché l'avantage prévu, y compris l'identification et la justification de nouveaux avantages inconnu précédemment. 3 points.</p> <p>Maximum de 3 points par catégorie pour maximum total de 9 points pour cette question.</p>

Le Programme Solutions innovatrices Canada

Appel de propositions EN578-170003/C
Appel 002

Modification 002

Insérez :

Question 10: Avantages pour le Canada	Schéma d'évaluation
<p>Le rapport final de la validation de principe du Demandeur/Soumissionnaire présenté à la phase 1 servira à évaluer ce critère.</p> <p>Montrer les avantages importants pouvant résulter de la commercialisation réussie de la solution proposée pour les trois catégories suivantes :</p> <p>1) Avantages sur le plan de l'innovation : La contribution prévue pour l'amélioration ou le développement d'innovations industrielles ou technologiques au sein de votre entreprise. Les facteurs d'évaluation pourraient notamment être : les retombées potentielles, la création de propriétés intellectuelles, l'incidence de la nouvelle technologie sur la productivité, etc.</p> <p>2) Avantages économiques : L'incidence prévue sur la croissance des entreprises, des grappes et des chaînes d'approvisionnement canadiennes, ainsi que les avantages prévus pour la main-d'œuvre canadienne. Les facteurs d'évaluation pourraient notamment être : le nombre d'emplois créés, le nombre d'emplois bien rémunérés, la hausse des recettes liée au projet, etc.</p> <p>3) Avantages pour le public : La contribution prévue dont profitera la population générale, qu'il s'agisse de pratiques commerciales et d'embauches inclusives (p. ex., parité des sexes), d'un investissement dans les compétences et la formation ou de pratiques environnementales exemplaires. L'évaluation tiendrait compte de la mesure dans laquelle le Demandeur/Soumissionnaire démontre que la solution devrait générer des avantages sociaux, environnementaux, de santé, de sécurité ou autres avantages pour le Canada. Les facteurs d'évaluation pourraient notamment toucher : les avantages environnementaux liés à la solution, les investissements dans des collectivités locales ou l'incidence du projet sur des collectivités autochtones.</p>	<p>Pour chaque catégorie :</p> <p>iv. Aucune information présentée sur la manière que le travail de la Phase 1 a touché l'avantage prévu. 0 points</p> <p>v. L'information et les preuves présentée sur la manière que le travail de la Phase 1 a touché l'avantage prévu sont limitées. 1 point</p> <p>vi. L'information fournie est claire et suffisante sur la manière que le travail de la Phase 1 a touché l'avantage prévu, y compris l'identification et la justification de nouveaux avantages inconnu précédemment. 3 points.</p> <p>Maximum de 3 points par catégorie pour maximum total de 9 points pour cette question.</p>

Le Programme Solutions innovatrices Canada

Appel de propositions EN578-170003/C
Appel 002

Modification 002

PIÈCE JOINTE 4 – PROPOSITION ET ÉVALUATION – PHASE 2, Page 54

Supprimez:

Question 11 : Inclusivité	Schéma d'évaluation
<p>Si votre entreprise devait obtenir un financement de Solutions innovatrices Canada, décrivez les mesures que vous pourriez prendre à la Phase 2 et à l'avenir (p. ex., stratégie de recrutement, stages, étudiants d'un programme coopératif, etc.) pour favoriser la participation des groupes sous-représentés (p. ex., femmes, jeunes, personnes handicapées, Autochtones, minorités visibles) dans les activités de recherche et développement et de commercialisation de la solution proposée.</p>	<p>i. Aucun exemple concret ou description n'a été fourni concernant les mesures qui seraient prises pour encourager la participation de groupes sous-représentés. 0 point</p> <p>ii. Un exemple concret ou une description a été fourni concernant les mesures qui seraient prises pour encourager la participation de groupes sous-représentés.3 points</p>

Insérez :

Question 11 : Inclusivité	Schéma d'évaluation
<p>Si votre entreprise devait obtenir un financement de Solutions innovatrices Canada, décrivez les mesures que vous pourriez prendre à la phase 2 et à l'avenir (p. ex. stratégie de recrutement, stages, étudiants d'un programme coopératif, etc.) pour favoriser la participation des groupes sous-représentés (p. ex. femmes, jeunes, personnes handicapées, Autochtones, minorités visibles) dans les activités de recherche et développement de la solution proposée. Chaque soumissionnaire/demandeur doit mettre uniquement l'accent sur la description des programmes, politiques et initiatives pertinents qui sont actuellement en place ou qu'ils mettraient en place pour appuyer les travaux de R-D à la phase 1. Ne fournissez aucun renseignement personnel sur les personnes employées par votre entreprise ou de vos sous-traitants dans la réponse ci-dessous.</p>	<p>i. Aucun exemple concret ou description n'a été fourni concernant les mesures qui seraient prises pour encourager la participation de groupes sous-représentés. 0 point</p> <p>ii. Un exemple concret ou une description a été fourni concernant les mesures qui seraient prises pour encourager la participation de groupes sous-représentés.3 points</p>

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS